



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 40

4 octobre 1972

ÉTUDE SUR LA SITUATION DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES

Texte de l'allocution du directeur du Conseil des Arts du Canada, M. André Fortier, à la Conférence internationale des musiciens de symphonies et d'opéras, tenue à Montréal le 28 août.

* * * *

Je suis ici en qualité de directeur du Conseil des Arts du Canada. Ce Conseil, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, a été constitué en 1957 par une loi du Parlement canadien. C'est un organisme autonome dont la mission consiste à encourager les arts, les humanités et les sciences sociales au Canada. Son rôle est analogue à celui que joue aux États-Unis le *National Endowment for the Arts*, que beaucoup d'entre vous connaissez bien.

Le principal moyen d'action du Conseil consiste à octroyer des bourses et des subventions de différentes sortes. Nos ressources proviennent du Parlement canadien, qui nous vote des crédits chaque année, et des revenus d'une caisse de dotation dont

l'avoir était à l'origine de 50 millions de dollars; nous avons reçu aussi des sommes importantes de sources privées, sous forme de dons et de legs. Nos dépenses sont actuellement de l'ordre de 39 millions de dollars canadiens par année, dont 15 millions sont consacrés aux arts. Ce qui, j'en suis sûr, ne vous laisse pas indifférents!

Au cours de l'exercice 1971-72, nous avons affecté près de quatre millions de dollars à l'opéra et à la musique. Si l'on compare avec le chiffre d'il y a cinq ans, qui était d'un million et quart, on s'aperçoit que le niveau de notre participation a augmenté sensiblement.

Vous avez peut-être lu dans *Saturday Review* ou dans d'autres revues américaines que le Gouvernement fédéral canadien est plus généreux envers les arts, toutes proportions gardées, que celui des États-Unis. Certains chiffres avancés à l'appui de cette thèse sont peut-être discutables, mais la thèse elle-même n'est pas sans fondement. Cette année, le *National Endowment for the Arts*, dans un pays de 205 millions d'habitants, dispose d'un budget de 30 millions de dollars, tandis qu'au Canada, pays de 22 millions d'habitants, le Conseil des Arts distribue la moitié de cette somme.

Maintenant que vous savez qui nous sommes, j'ose croire que vous serez intéressés à connaître nos vues sur la situation de la musique symphonique et lyrique. Je tiens à préciser d'abord que, loin de nous croiser les bras et de nous féliciter de ce que nous avons accompli, nous sommes en train de réexaminer et de remettre en question *tous* nos programmes. Il est bon et salutaire de faire un examen de conscience, à condition de le faire dans un esprit positif.

Un exemple de ce processus d'autocritique: nous avons adressé récemment un questionnaire à 12,000 artistes canadiens de la scène pour connaître leur expérience professionnelle et leurs revenus. Parmi les interrogés, il y a évidemment de nombreux membres de la Fédération américaine des musiciens, de *l'Actor's Equity*, de l'Union des artistes etc.

SOMMAIRE

Étude sur la situation des orchestres symphoniques	1
Émission de timbres d'animaux et de paysages du Canada	3
La culture canadienne à la foire de Pékin	4
Création d'un parc national en Nouvelle-Écosse	4
L'Orchestre du CNA visitera l'Italie	4
Nouveau chef à l'état-major de la Défense	5
Nouvelles commerciales	5
Un village fantôme pour le tourisme	7
Accord aérien Canada-Italie, révisé	8
Les fonctionnaires et les élections	8

UNE ÉTUDE FRANCHE ET UTILE

Il y a un an, nous nous sommes associés à une étude des diverses compagnies d'opéra du Canada, étude dont le Conseil des Arts de l'Ontario avait eu l'initiative. A cette occasion, la *Canadian Opera Company* de Toronto, les opéras de Vancouver, d'Edmonton, et du Québec, et le Centre national des Arts ont été examinés au microscope. L'étude portait aussi sur certains programmes connexes, comme les spectacles d'opéra présentés à Stratford, en Ontario, et les émissions de théâtre lyrique offertes par notre société Radio-Canada. Tout cela pour répondre aux inquiétudes engendrées par la montée des coûts dans ce domaine et par la situation stationnaire de l'opéra au Canada. L'étude a été menée par le comte de Harewood, qui fut associé pendant longtemps avec la *Royal Opera House, Covent Garden* et le Festival d'Edimbourg. M. Harewood nous a remis un rapport franc, direct et utile.

Que pensons-nous de la condition actuelle de la musique symphonique et lyrique? Nous pensons d'abord que nos jeunes artistes de talent devraient être plus nombreux à s'orienter vers des carrières dans ce domaine. La presque totalité des jeunes qui sollicitent une bourse de perfectionnement du Conseil des Arts veulent devenir solistes, et n'aspirent pas à jouer dans un orchestre symphonique.

Nous nous interrogeons sur les causes de ce phénomène assez étonnant. Pourquoi nos jeunes dédaignent-ils la carrière de musicien d'orchestre symphonique? C'est d'autant plus inexplicable que beaucoup de nos professeurs de musique font eux-mêmes partie d'un orchestre. Serait-ce que les musiciens qui jouent dans les orchestres sont, au fond, des solistes déçus dans leurs ambitions?

La plupart de nos maisons d'enseignement post-secondaires n'ont pas d'orchestre; les jeunes musiciens sont ainsi privés de l'occasion d'apprendre à jouer dans un ensemble; cela n'est guère à l'honneur de la société canadienne. A ma connaissance, il n'y a que deux universités canadiennes qui ont des orchestres pour étudiants. C'est bien peu.

UN RÔLE NOUVEAU POUR LES ÉDUCATEURS

Que proposons-nous? Nous proposons que les écoles s'orientent vers la formation d'ensembles musicaux pour les étudiants, et que les personnes responsables initient les jeunes non seulement aux formes de musique traditionnelle, mais aussi aux oeuvres des compositeurs contemporains, et particulièrement des Canadiens. J'exprime ici un vœu plutôt qu'une promesse. Le Conseil des Arts peut collaborer à un tel projet par l'intermédiaire de certains organismes subventionnés, comme l'Orchestre national de la jeunesse, du Canada, et l'Association des orchestres canadiens. Ce sont cependant les éducateurs et les musiciens qui doivent assumer ici le rôle de premiers moteurs.

Le Conseil des Arts a des raisons particulières de vouloir s'intéresser à la participation populaire dans le domaine musical et dans tous les arts de la

scène, car notre pays a une population dispersée, et beaucoup de nos concitoyens n'ont à peu près aucun contact avec les arts. Par ailleurs, nous partageons avec beaucoup d'artistes américains le désir de mettre l'art à la portée d'un plus grand nombre de citoyens. Voilà pourquoi nous souhaitons que se multiplient les représentations données par des formations musicales peu nombreuses. Un orchestre symphonique, par exemple, pourrait quelques fois se scinder en dix groupes pour atteindre un public dix fois plus nombreux. J'admets que cette idée rencontre des résistances, car les musiciens – si je ne me trompe – ont l'esprit de clan et ne veulent pas se séparer. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut tendre ici à une grande souplesse.

COMPARAISON DES SALAIRES

Au Canada, les revenus et le nombre de semaines d'emploi des musiciens d'orchestres symphoniques et d'opéra sont à la hausse. C'est heureux, mais c'est loin d'être suffisant. J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt la brochure publiée par la Fédération américaine des musiciens sur les échelles des salaires et les conditions d'emploi dans les orchestres symphoniques des États-Unis et du Canada. Les chiffres que j'ai se rapportent à la saison 1970-71. Voici quelques exemples des conditions qui régnaient au Canada: à Vancouver, 30 semaines d'emploi et salaire annuel garanti de \$4,050; à Toronto, où la situation était évidemment beaucoup plus favorable, 42 semaines d'emploi et salaire annuel garanti de \$8,190; ici à Montréal, 44 semaines d'emploi et salaire annuel garanti de \$8,800. J'ai comparé ces chiffres avec ceux que l'on trouvait à Boston, Chicago et New York: 52 semaines par année, et traitement annuel garanti dépassant \$15,000. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire!

UNE MODIFICATION DES STRUCTURES?

J'en viens à mon dernier point. Le Conseil des Arts est convaincu que les orchestres symphoniques doivent s'interroger sur leurs structures et sur les modifications – indispensables – qui devront y être apportées dans l'avenir. Je songe en particulier à leurs conseils d'administration.

D'après une étude que nous avons faite au début de l'année 1971, le principal reproche que l'on puisse faire au régime de bénévolat qui est de règle dans la presque totalité de nos institutions artistiques, c'est qu'il réserve le pouvoir aux représentants d'une infime minorité, alors même que les institutions sont subventionnées par l'État. Je sais que de nombreux artistes se plaignent de l'inefficacité des conseils d'administration, mais le système actuel a permis de répondre admirablement à certains besoins.

DES CONSEILS TRIPARTITES

Cependant, les orchestres symphoniques et les compagnies d'opéra sont en général régis par des particuliers, c'est-à-dire par un conseil d'administration composé de personnes en vue et de chefs d'entre-



ÉMISSION DE TIMBRES
D'ANIMAUX ET DE
PAYSAGES DU CANADA



Les Postes canadiennes ont émis le 8 septembre cinq nouveaux timbres courants de valeur nominale moyenne de 10c., 15c., 20c., 25c. et 50c. Ils mesurent 24mm sur 30mm.

Les cinq timbres ont été dessinés par Reinhard Derreth, de Vancouver (C.-B.). Ils représentent des animaux et des paysages caractéristiques de différentes régions géographiques du Canada.

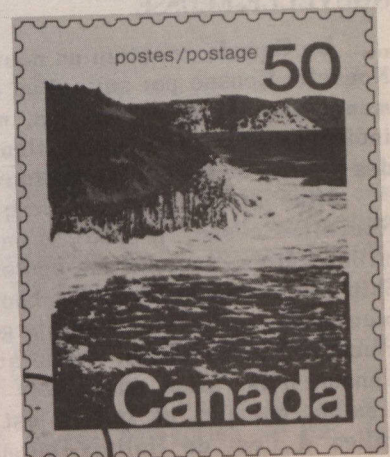
Le timbre de 10c. représente les forêts et les lacs si typiques du centre du Canada. C'est en grande partie l'action des glaciers qui a formé les milliers de lacs aux eaux claires et froides qui constituent l'un des attraits de cette région. Ils sont entourés de forêts d'épicéas (épinettes), de mélèzes, de pins et de sapins, et bordés de rochers escarpés et de marécages habités par de nombreuses espèces d'animaux sauvages.

Le timbre de 15c. représente les régions montagneuses de l'Ouest du Canada, peuplées de mouflons d'Amérique et d'autres magnifiques espèces. Du printemps jusqu'à l'automne, l'agile mouflon erre sur les corniches et les flancs escarpés des Rocheuses, cherchant de l'herbe à brouter. A la saison froide, les béliers et les brebis forment un troupeau et émigrent vers des régions plus basses pour l'accouplement. Les petits naissent vers la fin du printemps. Le mouflon d'Amérique a un pelage sombre à l'exception de parties plus claires sur la croupe et sous le ventre et des cornes foncées, recourbées en demi-cercle.

Le timbre de 20c. nous offre un paysage en mosaïque bien caractéristique de l'immensité et de la diversité des Prairies. Le blé est, bien sûr, la principale céréale de l'Ouest, mais on y cultive aussi de l'avoine, de l'orge, du seigle, de la luzerne et des betteraves à sucre. Au sud et à l'ouest des grandes régions productrices de blé, l'élevage est important. On ne peut trop insister sur l'importance de l'agriculture des Prairies pour l'économie du Canada.

Les deux ours blancs représentés sur le timbre de 25c. symbolisent l'immensité du Nord canadien. On trouve l'ours blanc (on l'appelle parfois ours polaire) dans un domaine qui s'étend du détroit de Victoria jusqu'à la côte du Labrador, à l'est, et jusqu'à la baie James, au sud. Excellent nageur, il quitte souvent son banc de glace et parcourt de longues distances à la recherche de phoques, de poissons, d'oiseaux et de jeunes morses dont il se nourrit. Les ours blancs, qui ont toujours été une source de nourriture et d'habillement pour les Esquimaux, sont depuis quelque temps considérés par plusieurs comme une espèce en danger de disparition.

Le timbre de 50c. reproduit la splendeur naturelle des rivages canadiens qui s'étendent sur des milliers de milles. Avec ses 60,000 milles de littoral à l'est à l'ouest et au nord, le Canada possède probablement la ligne côtière la plus étendue et la plus découpée du monde.



LA CULTURE CANADIENNE À LA FOIRE DE PÉKIN

A la demande du Gouvernement de la Chine, le ministère des Affaires extérieures a réservé une large part à la culture canadienne lors de l'exposition commerciale tenue par le Canada à Pékin, laquelle s'est terminée le 2 septembre après 12 jours d'activité.

Le nouveau film du ministère, *Here is Canada* (Voici le Canada), a été présenté durant l'exposition dans l'auditorium de 1,500 places avec dix autres films qui illustrent certains secteurs de la vie canadienne comme l'industrie, la culture et les sciences. La critique de ces films a été très favorable tant sur le plan de la réalisation que sur ceux de l'intérêt manifeste qu'ils ont suscité et de l'excellente qualité de la traduction des commentaires en langue mandarine de Pékin.

Les films sur les sports et autres formes de divertissement y compris les performances de patineurs artistiques canadiens et des matchs de basket-ball entre équipes de joueurs des deux sexes ont reçu un accueil des plus enthousiastes de la part des Chinois.

Une présentation audio-visuelle sur 24 écrans à images multiples qui accueillait les visiteurs à l'entrée de l'exposition avait pour but de dépeindre le genre de vie, la beauté naturelle de divers sites, les villes et les industries du Canada. On pouvait également y lire des renseignements biographiques sur le chirurgien Norman Bethune; le Gouvernement du Canada a récemment rendu témoignage à cet homme pour ses accomplissements humanitaires comme l'a souligné à Pékin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (cf édition du 20 septembre du Bulletin hebdomadaire canadien).

M. Sharp et le ministre des Affaires étrangères, M. Chi Peng-fei ont inauguré l'exposition qui, de l'avis de tous les hommes d'affaires et fonctionnaires canadiens, a été couronnée d'un succès sans précédent.

CRÉATION D'UN PARC NATIONAL EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Le Canada comptera un nouveau parc national en Nouvelle-Écosse par suite d'un accord conclu récemment entre M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord, et M. Benoît Comeau, ministre des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse.

Situé sur la côte pittoresque du sud-est de la Nouvelle-Écosse, le parc, d'une superficie de 225 milles carrés, englobe des secteurs de Clam Bay, de Ship Harbour et de Sheet Harbour, ainsi que de nombreuses îles côtières et une large zone intérieure incluant le lac Charlotte. Aucun autre parc national du Canada n'est situé aussi près d'une agglomération urbaine, puisque, en fait, il est à quelque quarante milles à l'est de Halifax-Dartmouth. Les gens les

moins fortunés du centre urbain d'Halifax pourront donc bénéficier des avantages que présente un parc national situé à proximité.

Le nouveau parc national offrira aux visiteurs mille et un attraits particuliers à la zone côtière atlantique et qu'on ne trouve pas par conséquent dans les autres parcs nationaux. Ses trois principaux éléments seront la partie côtière avec ses baies, ses anses, ses petits barachois, ses plages et ses promontoires rocheux; l'environnement marin des îles côtières; et, dans la région intérieure, les lacs, les ruisseaux et les boisés des collines onduleuses où le climat est plus doux et moins brumeux que sur le bord de mer.

La région compte de nombreuses espèces d'animaux sauvages et présente d'intéressantes possibilités de pêche et de canotage tant en eau douce qu'en eau salée.

Ce parc national est le troisième de la Nouvelle-Écosse. Les deux autres sont celui du Cap-Breton qui a été créé en 1936 et a une superficie de 367 milles carrés, et celui de Kéjimakujik qui a été ouvert en 1968 et dont la superficie est de 140 milles carrés. Le nouveau parc national est le 29^e d'un réseau qui s'étend de Terra Nova à l'Est jusqu'à Pacific Rim à l'Ouest, et de l'île Baffin au Nord jusqu'à Pointe Pelée au Sud. Onze de ces parcs nationaux ont été créés au cours des quatre dernières années.

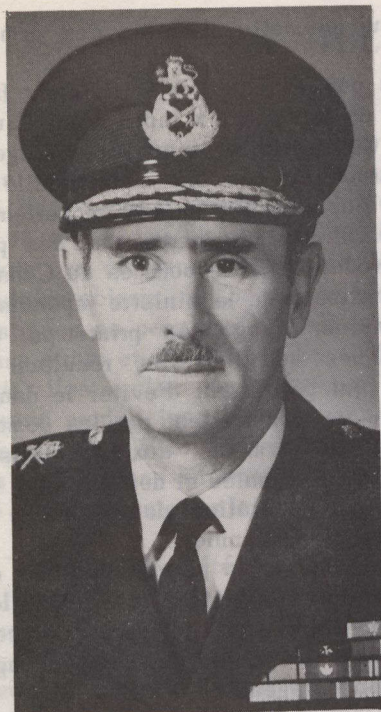
L'ORCHESTRE DU CNA VISITERA L'ITALIE

Lors de sa première tournée en Europe, l'Orchestre du Centre national des Arts donnera quatre concerts en Italie et se fera entendre également en Pologne, en Union soviétique, en Grande-Bretagne et en France aux mois de mai et juin 1973.

Partant de Montréal le 9 mai 1973 pour Varsovie et revenant le 10 juin, l'orchestre aura voyagé pendant un mois entier à travers l'Europe.

À l'origine, l'orchestre devait partir du 14 mai au 4 juin mais, à la demande du Gouvernement soviétique, trois concerts ont été ajoutés au trois autres déjà prévus en Russie. C'est ainsi que la date du premier concert européen, à Varsovie, a dû être avancée. C'est d'ailleurs pour cette raison et pour permettre aux membres de l'orchestre d'arriver à Varsovie deux jours avant la date du concert et ainsi bénéficier de quelque repos après leur voyage que le dernier concert de la série pour la famille, d'abord annoncé pour le 11 mai, a été avancé et sera donné le 27 mars 1973.

Voici les dates des concerts de l'Orchestre du CNA en Europe: 12, 13 mai: Varsovie; 15, 16 mai: Leningrad; 17, 18 mai: Riga; 20 mai: Kiev; 22 mai: Moscou; 25 mai: Bath (Angleterre Ouverture du festival); 29 mai: Bristol; 1^{er} juin: Londres; 2 juin: Festival de Llandaff Pays de Galles; 4 juin: Festival de Versailles France; 6 juin: Rome; 7 juin: Florence; 8 juin: Bolzano; 9 juin: Venise.



Le nouveau chef à l'état-major de la Défense, le général Jacques-A. Dextraze (à gauche) succède au général Frederic R. Sharp (à droite) qui a pris sa retraite.



NOUVEAU CHEF À L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

Le Canada a un nouveau chef à l'état-major de la Défense: le général Jacques-A. Dextraze, 53 ans, de Montréal, fantassin plusieurs fois décoré, succède au général Frederic R. Sharp, 56 ans, de Moosomin (Saskatchewan), qui a pris sa retraite.

Chef d'un escadron de bombardiers au cours de la Seconde Guerre mondiale, le général Sharp, qui compte 37 années de service militaire, était à la tête des Forces armées canadiennes depuis trois ans.

C'est en 1940, à l'âge de 21 ans, que le général Dextraze, nouveau chef des Forces armées, a commencé sa carrière à titre de simple soldat dans les Fusilliers Mont-Royal, régiment d'infanterie de Montréal. Lieutenant-colonel et commandant de son unité en 1944, il était décoré de l'Ordre du service distingué pour bravoure au combat dans le Nord-Ouest de

l'Europe. Il obtenait plus tard une agrafe à cette décoration pour avoir persuadé un général allemand de livrer la ville hollandaise de Groningue.

Revenu à la vie civile après la guerre, il s'est rengagé en 1950 pour conduire en Corée le 2e Bataillon du Royal 22e Régiment. Pour les services qu'il a rendus à cette occasion, il a été nommé officier du Très Excellent Ordre de l'Empire britannique.

Par la suite, il a occupé divers postes supérieurs jusqu'en 1963 alors qu'il s'est rendu au Congo à titre de chef d'état-major des Forces de l'ONU. Pour l'esprit d'organisation et les remarquables qualités de chef qu'il a manifestés en dirigeant les opérations de sauvetage, il a été nommé commandeur du Très Excellent Ordre de l'Empire britannique.

NOUVELLES COMMERCIALES

Accord sur le blé Canada-Algérie

Un accord intergouvernemental relatif à la vente de blé canadien à l'Algérie a été signé à Ottawa le mois dernier par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce et par Son Excellence Djamel Houhou, ambassadeur d'Algérie.

"Cet accord, a dit monsieur Pepin, prévoit que l'Algérie effectuera des achats au Canada par l'en-

tremise de l'Office algérien interprofessionnel des céréales, et que le Canada fournira par l'entremise de la Commission canadienne du blé jusqu'à 500,000 tonnes métriques de blé par année civile, de 1973 à 1977 inclusivement."

Le ministre a ajouté "qu'aux termes de cet accord, l'Office algérien interprofessionnel des céréales et la Commission canadienne du blé négocieront la qualité et les catégories de blé, les

délais de livraison, les prix et d'autres conditions de ventes".

M. Otto Lang, ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déclaré: "Cet accord a été réalisé en vertu de facilités de crédit revisées et élargies, approuvées par le Gouvernement afin d'améliorer la position concurrentielle du blé canadien dans les pays en voie de développement."

Toutes les ventes réalisées en vertu de cet accord s'ajouteront à celles déjà faites aux termes de l'accord de quatre ans conclu entre le Gouvernement algérien et la Commission canadienne du blé en 1970. Cet accord à long terme, le premier du genre à être signé avec l'Algérie, prévoit la livraison de 850,000 à un million de tonnes métriques de blé avant le 31 juillet 1975.

Accord commercial Canada-Tunisie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a rencontré récemment l'ambassadeur de Tunisie au Canada, Son Excellence Abdelaziz Hamzaoui. Cette rencontre soulignait l'accord commercial survenu entre le Canada et la Tunisie et signé à Tunis, le 8 août 1972.

"La signature de cet accord, a dit M. Pepin, marque la volonté de nos deux pays d'intensifier leurs relations. C'est une étape très importante dans le développement du commerce entre le Canada et la Tunisie." Il a ajouté: "Cet accord cherche à donner un nouvel élan à nos relations commerciales. Toutefois, il faudra s'employer de part et d'autre, à chercher de nouveaux moyens pour concrétiser l'accord qui vient d'être signé."

Les exportations canadiennes vers la Tunisie, en 1971, s'élevaient à 5.69 millions de dollars alors que les importations en provenance de Tunisie s'élevaient à \$7,000.

Un marché de la pomme au Japon?

Les discussions techniques entre les représentants du Japon et du Canada se poursuivent en vue d'en arriver à ouvrir le marché japonais de la pomme aux producteurs du Canada, a fait savoir M. Pepin récemment.

En règle générale, le Japon interdit l'entrée de pommes provenant des grands pays producteurs dont le Canada. Le Japon, lui-même grand producteur de pommes, n'a pas de pyrales des pommes ou carpocapse, insecte qui existe dans les vergers du Canada et ceux de la plupart des autres pays producteurs du monde. Afin d'en demeurer exempt, le Japon a interdit l'importation de pommes des pays où il existe.

Les agronomes du ministère canadien de l'Agriculture doivent prouver à la satisfaction du Japon, que les traitements, avant l'exportation, écartent le danger que les pyrales ne se transmettent par les pommes canadiennes. Le Japon a souligné que, si le Canada peut fournir la preuve scientifique qu'il se soumet aux stricts règlements, des dispositions

seront prises pour permettre l'entrée des pommes canadiennes.

Les premiers pas vers cet objectif furent faits l'été dernier, lors de la visite au Japon d'une équipe de chercheurs du Gouvernement canadien et d'agents commerciaux. Durant la mission ministérielle de janvier, Monsieur Pepin et son secrétaire parlementaire, Bruce Howard, qui représente une des plus grandes régions productrices de pommes du Canada, ont soulevé la question avec le ministre japonais de l'Agriculture, Monsieur Akagi. Au printemps, des données scientifiques additionnelles résultant de tests et de soins qui permettent d'éviter le danger que les pyrales ne se transmettent par les pommes canadiennes, ont été remises aux spécialistes japonais de la santé des plantes et des animaux, qui visitaient Ottawa et la station de recherche de Summerland en Colombie-Britannique.

"L'accès du marché de la pomme au Japon est une des priorités de mon ministère, a dit Monsieur Pepin. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir avant d'atteindre nos objectifs, ces échanges préliminaires sont encourageants".

Les autobus roulent...

Une nouvelle usine et 350 nouveaux emplois qui seront créés à Winnipeg au cours des 18 prochains mois sont la conséquence directe d'un accord signé entre la société *Flyer Industries Ltd* et la société *A.M. General Corporation of Mishawaka*, Indiana, une filiale d'*American Motors*.

En vertu de cet accord, la société *Flyer Industries* accorde à *A.M. General* l'exclusivité de la fabrication et de la vente d'autobus aux États-Unis et, en retour, *A.M. General* achètera des carrosseries d'autobus chez *Flyer Industries* et fournira son concours technique pour la conception des modèles d'autobus.

"Cet accord est un véritable bienfait pour *Flyer*" déclare le président de la société, M. Thomas J. Ault. "Grace à lui, l'emploi passera progressivement de 250 personnes à plus de 600".

Le prototype conçu par *A.M. General* et *Flyer* ne ressemble pas aux modèles destinés au marché canadien. Il a un moteur différent, construit par *General Motors*, un pare-chocs hydraulique à absorption d'énergie à l'avant, des fenêtres pour les passagers debout (une exigence de l'administration fédérale américaine) et l'air conditionné.

La société construit actuellement 40 autobus à trolley pour le service de transport en commun de Hamilton, et elle fabrique aussi un prototype pour celui de San Francisco, à qui les dirigeants de la société espèrent vendre 210 voitures fonctionnant à l'électricité.

La ville de Winnipeg possède plus de 210 voitures diesel de chez *Flyer* et négocie actuellement l'achat d'autobus supplémentaires. On trouve également des autobus *Flyer* à Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary, Edmonton et Saskatoon.

UN VILLAGE FANTÔME POUR LE TOURISME

Localité autrefois prospère, Val-Jalbert n'est plus guère aujourd'hui qu'un village fantôme, près du lac Saint-Jean; il est devenu l'un des grands attraits de la région sur le plan du tourisme. Au début du siècle, un citoyen entreprenant, M. Damase Jalbert, fonde une scierie, qui peu à peu s'entoure de maisons destinées au personnel, d'une église, d'un magasin, d'une école et d'un hôtel. En 1909, c'est la faillite, mais l'entreprise se relève, et l'année suivante, l'usine produit jusqu'à 50 tonnes de pâte mécanique par jour. En 1928, nouvelles difficultés qui forcent les installations à fermer définitivement leurs portes. Le domaine restera clos pendant 35 ans.

Devenu propriété publique, le territoire de Val-Jalbert a fait l'objet d'un aménagement par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui en fera l'un des plus beaux parcs routiers d'Amérique. Avec sa superficie de quelque 20 millions de pieds carrés, sa cinquantaine d'habitations, dont plusieurs sont ouvertes aux touristes, sa vaste usine désaffectée, son hôtel, son terrain de camping, sa pittoresque rivière Ouiatchouan (en langue algonquine *cours d'eau claire*) que rompt une très jolie chute de 236 pi

de hauteur (72 m), Val-Jalbert a trouvé une nouvelle vocation digne d'une grande industrie moderne: le tourisme. C'est l'un des jalons qui marquent l'itinéraire touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cette région, appelée, depuis Jacques Cartier, *Royaume du Saguenay*, est l'une des grandes régions agricoles et industrielles du Québec. Partie du Bouclier laurentien, ses masses rocheuses figurent parmi les plus anciennes du globe, tandis que le sous-sol du pourtour du lac Saint-Jean renferme des formations géologiques récentes; c'est une synthèse de tous les âges de notre planète. Le Saguenay, l'un des fjords d'Amérique du Nord, longtemps seule avenue menant au cœur de cette immense région, permet aux long-courriers et aux bateaux de plaisance de remonter jusqu'à Chicoutimi. Une route moderne et pittoresque, lancée vers le Nord à travers le parc des Laurentides, permet d'accéder aux rives du Lac Saint-Jean, en passant soit par Chicoutimi, soit par Hébertville. Région réputée auprès des amateurs de pêche, elle n'est pas moins connue pour son agriculture, puisque depuis l'Ouest du lac jusqu'au Saguenay son plateau agricole a pris le titre de *Grenier du Québec*.



Photo: ministère des Communications, Québec

Quelques maisons désaffectées de Val-Jalbert

ACCORD AÉRIEN CANADA-ITALIE, RÉVISÉ

Le secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, M. Mitchell Sharp, a signé le 28 août à Toronto un accord modifiant et élargissant l'Accord sur les Services aériens du 2 février 1960 entre l'Italie et le Canada.

Ces modifications accroissent le nombre de routes accordées aux transporteurs désignés par les deux pays. De nouveaux points de trafic seront desservis, tels que Toronto au Canada et Milan en Italie.

Le transporteur désigné par le Gouvernement italien pourra fournir des services aériens de l'Italie à Montréal et au delà de Montréal à Chicago, Los Angeles, Mexico, et à un point au delà de Los Angeles qui sera choisi par l'Italie; de l'Italie à Montréal et/ou Toronto. Le transporteur désigné par l'Italie est le premier du continent européen à qui l'accès à Toronto a été accordé.

Le transporteur désigné par le Canada pourra fournir des services aériens du Canada à Rome via des points intermédiaires en Europe et, au delà de Rome, directement ou via un ou plusieurs points au Moyen-Orient, à un point en Asie du Sud-Est et au delà au Canada; du Canada à Milan via des points intermédiaires en Europe et au delà de Milan à la Yougoslavie et à un des points suivants: Alger, le Caire, Khartoum ou Tunis.

Ces nouveaux arrangements permettront une plus grande expansion des services aériens entre l'Italie et le Canada et ainsi serviront à renforcer les relations étroites et amicales qui existent déjà entre les deux pays.

LES FONCTIONNAIRES ET LES ÉLECTIONS

M. John J. Carson, président de la Commission de la Fonction publique du Canada, a annoncé récemment de nouvelles règles, entrant immédiatement en vigueur, pour les fonctionnaires désirant obtenir un congé afin de demander à se faire présenter comme candidats à une élection fédérale, provinciale ou territoriale. Si ce congé doit leur être refusé, ils seront informés qu'ils peuvent demander à être entendus par les Commissaires de la Fonction publique pour leur exposer personnellement les raisons pour lesquelles ils estiment que leur requête devrait être acceptée.

Aux termes de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, adoptée en 1967, la Commission peut refuser de telles demandes de congé si elle est d'avis que, par rapport à la Fonction publique, l'efficacité de l'employé, dans le poste qu'il occupe alors, souffrirait du fait qu'il ait été candidat à une élection.

L'article 32 n'interdit pas aux fonctionnaires d'assister à une réunion politique ou de verser, à titre de contribution, de l'argent dans la caisse d'un

candidat ou d'un parti politique. Ils ne sont pas autorisés, toutefois, à demander à se faire présenter comme candidats et à être candidats à une élection fédérale, provinciale ou territoriale si la Commission ne leur a pas, à cette fin, accordé un congé sans paie.

Les demandes de congé doivent être soumises par les employés à la Commission de la Fonction publique et cela, aussitôt que possible avant le congrès de désignation du candidat. Le congé, s'il est accordé, commence le jour du congrès de désignation du candidat ou, si c'est avant, le jour où l'employé entreprend des activités dans le but de se faire désigner comme candidat, et se termine le jour où les résultats des élections sont officiels ou à une date antérieure à la demande de l'employé. Une fois élus, les fonctionnaires cessent d'être employés à la Fonction publique.

ÉTUDE SUR LA SITUATION DES ORCHESTRÉS SYMPHONIQUES

(Suite de la page 2)

prise, habituellement choisis parmi les principaux bienfaiteurs de l'institution. Or aujourd'hui au Canada, et surtout aux États-Unis, l'État intervient de plus en plus dans le financement des institutions. Il faudra en conséquence trouver le moyen d'assurer la participation non seulement des personnes en vue, mais du public et des musiciens. La participation croissante de l'État nécessite la création de conseils d'administration tripartites groupant des représentants des producteurs, des bailleurs de fonds et des utilisateurs du produit artistique.

Mon prédécesseur immédiat à la direction du Conseil des Arts, l'exquis Peter Dwyer — qui continue à nous rendre des services à titre de conseiller — déclarait il y a quatre ans devant les *Associated Councils of the Arts* réunis au Canada: "Chacun de nous vieillit de jour en jour, et chacun est menacé par la sclérose artistique, par la tentation de regarder en arrière plutôt qu'en avant."

Il ajoutait: "Le seul antidote consiste à toujours respecter les excès raisonnables des jeunes (même si leur charge explosive peut nous mettre en conflit avec les éléments plus conservateurs de la société) qui comptent sur nous pour favoriser ce qui, dans la production artistique, est devenu réconfortant par suite d'une longue familiarité."

"Nous serons peut-être jugés un jour, poursuivait-il, par notre aptitude à distinguer ce qui est valable dans les oeuvres nouvelles qui nous bousculent, et à protéger ces éléments contre les sensibilités indignées de ceux pour qui ils ne signifient rien à l'heure actuelle."

La contestation la plus fréquente, de nos jours, est celle qui oppose les institutions réfractaires au changement, et ceux qui veulent les transformer. Certes les institutions changent, mais jamais assez vite.